L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 JUIN 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LOZET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $12; par semestre, $6; par trimestre, $4; Prix d'un exemplaire, 10 cents

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces insérées à mois, à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et $1 25 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées dans le page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées pour les intervalles, paieront comme les annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces à la mois, dans la page éditoriale, paieront $75 mois et $7 par mois.
Les annonces faisant régulièrement et souvent des changements, ou sur des intérêts dépassant pour les annonces insérées, tel occupée qu'il sera convenu avec l'éditeur; mais dans aucun cas, cet entreprise ne dépasse $25 par mois.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nos annonces sont envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboat arrivés dans notre port, ainsi que les expédiés en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 5 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey & Co, à 10 1/2 heures, à la résidence et étude rue de la Magnolie, entre Deuxième et Troisième, les meubles de la maison, les effets personnels, bijoux recevables, provenant de la succession Louis B. Collins.

Par O. Léonard, au No 69 de la rue de Chartres—vaisselles sèches, habillements, chapeaux, paniers vin, etc.

Par S. Guinault, au coin Bienville et Passage de la Bourse—meubles.

Par Charles E. Fortier, au coin rues Julie et Hospitale—le fonds d'un café.

Par Louis Stern & Bros, Ap No 58 de la rue du Champ—calèches, selles et bridesquins—sans réserve.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches, nef linge, etc.

Vente domaniale—Par le Shérif de la paroisse Plaquemines, à midi, à la porte de la Maison de Cour de la dite paroisse, à la Potite-à-la-Hache, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Pr. Aug. Plaisance, savoir: Une portion de terre située en sucrerie, connue sous le nom d. Mon-Secours, située dans la paroisse de Plaquemines—en lieu communément dénommé sous le nom de Pavey; Point, à 35 milles au-dessus de la ville; aussi, une autre portion de terre contiguë, désignée sous le nom de Ste Sophie.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

NOUVELLES DE LA HAVANE.—Une dépêche de la Havane reçue hier par M. Perrillat, agent de la Compagnie générale transatlantique, et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer, annonce que le steamer *Guyane* est parti de la Havane le mercredi 3 juin à quatre heures après-midi. A cette date il n'y avait pas encore de fièvre jaune.

La *Guyane* apporte les passagers et le fret arrivés d'Europe à bord du *Washington* qui a fait la traversée de St-Nazaire à la Havane en 17 jours, grâce à l'augmentation de vitesse résultant de la transformation que ce bâtiment a subie. Le *Washington* qui était un steamer à aubes est aujourd'hui mû par deux hélices. Les voyages de St-Nazaire à la Nouvelle-Orléans pourront désormais s'accomplir en 19 jours.

La Réaction.

Il y a deux ans, nous disions que le Sud ne devait pas désespérer de l'avenir, qu'il devait supporter patiemment la rude épreuve à laquelle allait le soumettre le parti vainqueur, emporté par l'enivrement de la victoire sur la pente des théories révolutionnaires. La réaction, ajoutions-nous, arriverait tôt ou tard; elle était dans l'ordre naturel des choses; elle était dans la logique de l'histoire. A diverses reprises, nous avons signalé les symptômes précurseurs qui l'annonçaient. Au gré des impatients, de ceux qui escomptaient les promesses de l'avenir pour être affranchis des souffrances de l'heure présente, elle tardait tellement à venir qu'ils désespéraient déjà. Qu'est-ce, cependant, que deux années dans la vie d'un peuple!

La réaction était nécessaire, elle était fatale et inévitable comme le destin. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'elle se fait, qu'elle est faite! Nous n'en voulons pour preuve que le langage de MM. Grant et Chase, des deux hommes qui, depuis la fin de la guerre, étaient considérés comme étant les seuls sur lesquels pouvaient se porter les choix du parti radical pour la prochaine présidence.

Hier, nous faisions ressortir l'hommage explicite que le candidat récemment proclamé par le parti radical rend, dans sa lettre d'acceptation, aux aspirations du peuple vers la paix. Quand le chef d'un parti révolutionnaire constate d'une façon aussi catégorique le changement qui s'opère dans les idées populaires, et quand il annonce à l'avance qu'il se soumettra à la volonté du peuple, on ne peut s'empêcher de voir là une tendance formelle à revenir aux doctrines conservatrices dont l'ascendant est visible même pour des adversaires.

Mais à côté de la lettre du général Grant est le rendue publique, que le télégraphe nous trait emet une profession de foi de M. Chase qui du passé, il faut l'avouer, toutes les prévisions que nous avions pu former sur l'attitude de cet homme d'Etat.

Les fréquences des volte-faces auxquelles se livrent, dans cette république, les hommes politiques, a quelque chose d'extraordinaire pour un européen habitué à voir les hommes éminents des divers partis rester jusqu'à la tombe fidèle à leur drapeau, mais on doit dire que ces conversions ont ici un prétexte dont les apparences au moins ont quelque chose de plausible; c'est la soumission aux idées de la majorité, c'est le devoir d'obéir à la volonté du peuple. En servant le peuple on sert toujours le même maître, et si les opinions de ce maître changent, on est moins coupable de voir les hommes politiques suivre le courant qu'on se voit en Europe de voir les créatures d'un régime particulier faire abnégation de leurs prédilections pour servir tour-à-tour les régimes les plus différents.

Mais, sans discuter les mobiles qui font agir M. Chase, nous voyons dans ses déclarations l'aveu le plus frappant du progrès qu'ont fait les idées conservatrices depuis un an. Pour qu'un homme aussi clairvoyant, aussi sagace et aussi prudent que le Premier-Juge rompe si aussi franchement avec le parti auquel il a toujours appartenu, auquel il a dû successivement d'être Gouverneur de l'Ohio, Sénateur des Etats-Unis, Secrétaire du Trésor et enfin Président de la Cour Suprême (dignité inamovible qui aux yeux de bien des gens est préférable à la présidence), il faut évidemment qu'il considère ce parti comme perdu sans retour, et qu'il ait entendu les bruissements de la grande marée conservatrice qui doit emporter le fragile édifice élevé par les radicaux sur le sable mouvant de la révolution.

Ces aveux et ces hommages venant d'hommes comme Grant et Chase, sans parler de ceux qui comme Trumbull, Fessenden et Grimes vacillent dans leur foi, nous rassurent sur l'avenir du pays. L'esprit des masses est revenu à son état normal, le bon sens a pris la place de l'aveuglement, le positivisme a en raison du fanatisme et l'excès de la corruption a amené une crise salutaire.

Ce qui nous rassure nous confirme également dans la répulsion instinctive que nous éprouvons pour les compromis que les conservateurs d'un jour viennent proposer aux radicaux de but de satisfaire leurs ambitions personnelles.

Ce n'est pas l'adhésion tardive de M. Chase qui donnera de la force au grand parti conservateur; cette adhésion n'est que le résultat de cette force, elle la constate par cela même qu'elle se produit, et elle y ajoute le prestige de cette éclatante constatation. Mais ce serait une erreur de croire que la candidature de M. Chase ajouterait des voix à celles sur lesquelles le parti démocrate peut déjà compter. Tout ce que le parti conservateur a gagné depuis deux ans il l'a gagné par la puissance de ses doctrines, aussi bien que par les erreurs et les excès de la politique radicale. Si nous ne nous trompons sur le mouvement qui s'opère, en ce moment, dans l'esprit des masses, les questions de nous auront peu d'influence dans l'élection présidentielle. Radical ou conservateur, tel sera le sens du bulletin de vote déposé dans l'urne par chaque électeur. Que M. Chase rentre dans les rangs du parti conservateur où sa place lui convient, nous n'y trouvons rien à redire, mais qu'il soit choisi comme porte-drapeau, c'est ce qui, selon nous, serait pis qu'une concession inutile, ce serait une faute, car ce serait un indice de défiance et par conséquent de faiblesse. Or, la marche des idées conservatrices est trop favorable pour que nous n'ayons pas pleine confiance dans la victoire que leur réserve l'élection de novembre.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Deux représentations lyriques doivent être données le 17 et le 19 juin au Théâtre des Variétés. Ou donnera le 17, le Trouère, qui sera chanté par Mme Marietta Sebiaroni et E. Boudro, et MM. A. Davis, Paulley, Du Bears. L'orchestre sera conduit par M. Carlo Patti.

Les Finances de la ville.

Il est impossible que les conseils laissent plus longtemps la ville dans l'impasse où elle es trouve placée depuis que son papier financier a cessé de circuler. Le moment est arrivé où aux raisons de droit et d'équité qui imposent à la ville le devoir impérieux de racheter ou de convertir le papier, vient s'ajouter la nécessité qui contraint pour elle de payer ses dépenses journalières avec des valeurs acceptées par le public. Sous ce rapport, il ne peut y avoir deux opinions parmi les honnêtes gens, et nous ne pouvons considérer que comme une plaisanterie l'opinion émise par deux de nos confrères en faveur du maintien du *statu quo*. Cette opinion est, en effet, en contradiction avec les idées soutenues par ces mêmes journaux pendant plus d'un an. Il fait que la ville reçoive les billets de ville, tant qu'il y en aura dehors, à moins de répudier ses obligations les plus sacrées, et elle ne peut pas les remettre en circulation puisqu'on les refuse. Comment sortir de ce cercle vicieux voilà la question à résoudre et à résoudre immédiatement. Les certificats de dette ne la résolvent pas, ils la déplacent, et nous ne comprenons pas qu'on se soit arrêté un instant à cette idée.

Il y a plus d'un an, nous avons suggéré l'idée de couvertir les billets en obligations portant intérêt et rembour ables suivant les chances de tirages périodiques avec primes. Les avantages de ce système nous étaient déjà connus et nous avions que son application était devenue presqu'universelle dans toutes les grandes villes du continent européen, en France, en Belgique, en Autriche et en Italie. C'est par ce moyen qu'on avait réussi à placer l'emprunt mexicain, en France, bien que cet emprunt fût très aléatoire comme la suite l'a prouvé. Nous ne doutions pas qu'un pareil système ne dût réussir à la Nouvelle-Orléans, où le public est très disposé à rechercher les chances de gain, surtout lorsqu'il n'y a pas de chances de perdre.

A deux ou trois reprises différentes, nous avons fait ressortir cette méthode de rachat des billets de ville, lorsqu'après la tentative avortée de vente des marchés, M. Bernard Avegno présenta aux Conseils un plan détaillé basé sur le même principe. Ce plan rentrait trop bien dans les idées que nous avions émises et venait trop à propos, après l'échec de plusieurs autres, pour que nous ne nous empressions pas d'ouvrir nos colonnes à diverses communications ayant pour objet de le faire connaître. Après l'avoir étudié dans ses détails, nous sommes arrivés à la conviction que le plan, tel qu'il a été modifié, est très acceptable dans l'intérêt de tous, et nous nous sommes décidés à le soutenir jusqu'à ce qu'on nous en présentât un meilleur, ce qui n'a pas encore eu lieu.

Les critiques que nous avons lues ne nous ont pas avoir rien de sérieux. Elles reposent en eur la théorie de la répudiation, ou sur la vague idée qu'il pourra, un jour ou l'autre, tomber du ciel un trésor avec lequel la ville pourra payer ses dettes. Les journaux qui attaquent le plan, non sous une certaine amertume, ne proposent rien de mieux, et ceux qui se font les avocats du *statu quo* ne laissent jamais passer une occasion de s'apitoyer sur le sort des professeurs et autres employés qu'on ne peut payer qu'en paie avec un papier déprécié de 40 pour cent. La ville ne peut pourtant pas recevoir du papier et donner de l'or. Qui veut la fin doit vouloir les moyens.

Si la ville trouvait aujourd'hui un capitaliste qui veuille lui prêter quatre millions à 8 0/0 d'intérêt, remboursables dans 20 ans, les salaires du plan Avegno n'auraient rien à faire à cela. Or, si l'emprunt se faisait ainsi, la ville paierait $320,000 d'intérêt par an, soit $6,400,000 en 20 ans, et, au bout de ce terme, elle devrait encore le capital de quatre millions. Qu'on compare ce résultat avec celui du plan proposé et on verra que tout l'avantage est pour ce dernier. Au bout de dix ans, la ville sera libérée et la somme qu'elle aura versée n'équivaudra qu'au capital lui même augmenté d'un intérêt moindre que 3 0/0, puisque, chaque fois porteurs de billets auront été intégralement remboursés en capital et intérêt, et auront reçu, en primes, une somme considérable.

Les objections faites à la vente de 50,000 numéros réservés pour la ville, sont de bien peu de poids dans un pays où tout le monde recherche avidement les billets des loteries étrangères qui enlèvent chaque année de notre place un million de dollars que nous ne revoyons jamais. Le parlentisme manifesté à ce sujet nous paraît quelque peu hors de saison.

Les considérations doivent pas s'arrêter à des considérations pareilles, lorsqu'il est à leur portée une ancre de salut pour tirer la ville d'un naufrage financier imminent. Que les chiffres soient examinés et discutés, que toutes les précautions soient prises, que toutes les garanties soient exigées, nous le comprenons; mais qu'on n'hésite pas plus longtemps à adopter le principe d'un système qui a la sanction de l'expérience et qui est basé sur les plus rigoureuses notions de l'économie politique!

L'élection en Louisiane.

D'après les retours officiels de l'élection en Louisiane, la majorité pour la Constitution n'a été que de 17,000 voix environ, tandis que la majorité obtenue par les divers candidats radicaux aux fonctions d'Etat a varié de 26,955 à 35,912. Cette différence dans les résultats est due au défaut d'entente entre les conservateurs, à l'absence d'organisation, et ce doit être une leçon pour l'avenir. Voici les chiffres officiels:

GOUVERNEUR.

Henry C. Warmoth	64,301	J. G. Taliaferro	28,346
Joshua Baker	3,961	Albert Voorhies	60
Voix perdues	21		

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Oscar J. Dunn	64,706	F. E. Dumas	7,722
Albert Voorhies	20,793	A. S. Herron	14
Voix perdues	23		

SECRETAIRE D'ETAT.

George E. Bovee	63,796	Charles Smith	9,385
J. H. Hardy	25,268	William G. Bell	29
Voix perdues	10		

AVOCAT GENERAL.

Simeon Belden	64,910	H. Perallta	311
A. S. Herron	25,248	W. R. Crane	9,346
T. S. Goode	23	Voix perdues	30

AUDITEUR.

G. M. Wickliffe	64,819	Emile Bonnefoil	9,189
Adam Gilder	29	H. Perallta	26,788
Hardy	91	W. G. Bell	86
Voix perdues	7		

TRESORIER D'ETAT.

Antoine Dubarlet	64,792	Wm O. Bell	9,655
A. S. Herron	57	H. Perallta	7
Adam Gilder	29	Emile Bonnefoil	85
Voix perdues	1		

SURINTENDANT EDUCATION.

Thos W. Conway	64,667	Wesley McDonald	27,743
E. M. Lusher	9,820	Baker Chapman	41
Voix perdues	41		

—La Cour Suprême de New York a condamné, dans son audience d'avant-hier, le New Jersey Steamboat Company à payer à M. Nathaniel Caldwell, une somme de vingt mille piastres à titre de dommages intérêts.

M Nathaniel Caldwell était passager à bord du *Saint-John*, le jour où la chaudière de ce bateau a fait explosion. Il avait été cruellement brûlé. L'enquête ayant établi que l'accident devait être attribué à la Compagnie, on demanda à la condamner à payer une somme, le tribunal a pu, en toute justice, faire droit à la réclamation de M. Caldwell.

Que tous les éclopés, échaudés, écrasés, &c, des chemins de fer ou des bateaux à vapeur, suivent l'exemple de M. Caldwell, et vous verrez que les Compagnies prendront plus de soin du confort et de la sécurité des voyageurs.

—Avant-hier, dit un journal de New-York, sous les auspices de la *National Life Nacessional Ship Ballasting Company*, on a fait l'expérience d'un nouvel appareil de sauvetage inventé par le capitaine Slotter.

Cet appareil consiste en une veste en liège, ou flotteur qui se boucle autour de la taille, et d'un habillement complet en caoutchouc qui couvre tout le corps, à l'exception du visage. On adapte des poids au bas de cet accoutrement de caoutchouc. Ce poids maintiennent le corps dans une position verticale. On peut ajouter à l'habillement en question qui se revêt en moins de deux minutes, une caisse pour contenir les provisions, sur laquelle se trouve un petit drapeau d'une signification connue. Enfin, une espèce d'aviron, recouvert de caoutchouc, placé sous le bras et qui fonctionne comme les nageoires d'un poisson, permet de se mouvoir en toute liberté.

C'est devant le fort Richmond que l'expérience a eu lieu. Le capitaine Stoher et M. Barker, revêtus de l'appareil, sont resté, dans l'eau où ils se sont livré à une foule d'évolutions, pendant une heure et demie et quand ils en sont sortis, leurs vêtements ordinaires, qu'ils avaient conservés sous l'accoutrement de caoutchouc, étaient parfaitement secs.

De l'avis *général*, l'expérience a donc entièrement réussi et l'invention du capitaine Stoner est appelée à diminuer considérablement les dangers des sinistres maritimes.

—M. Robert Bonner, le propriétaire du *Ledger*, possède une maison de campagne à West Morrisania, dans le Westchester County. Or la localité n'est rien moins qu'agréable, a-t-on croire l'annonce suivante rédigée par M. Bonner en personne. On lui trouvera tout naturel:

A vendre une propriété située dans une localité où existe la fièvre intermittente.

"Je mets en vente ma propriété de West Morrisania, près de la station de Melrose, où j'ai vécu pendant les trois derniers étés, mais où je ne pense pas pouvoir vivre plus longtemps. J'ai entendu dire que nombre de personnes cherchant à acheter des propriétés, n'ont jamais pu en trouver où la fièvre et les frissons existaient constamment sur l'emplacement même, et non à un mille ou deux de distance. La propriété que je mets en vente prétendu se fait curieux et bien rare, à savoir que la fièvre intermittente y est en station permanente. Ceci je l'affirme. Trois de mes enfants l'ont attrapé; mon jardinier l'a aussi, mon groom commence à grelotter, symptôme évident de ce qui lui pend à l'oreille, et moi-même j'ai journellement mes deux ou trois petits accès. Pour un docteur ayant avec une nombreuse famille, un spécifique contre la fièvre, c'est une excellente occasion et une situation magnifique; la maladie étant tout le voisinage, n'a, s'il paraît vient à n'en préserver ainsi que sa famille, il arrivera à la fortune en se faisant un nom immortel.

Conflit entre un Maréchal et un Archevêque.

Un grave conflit s'est élevé entre le duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie, et M. Lavigerie, archevêque d'Alger. Le journal le *Monde* publie trois pièces relatives à ce grave débat, à savoir: 1° une lettre du gouverneur général à l'archevêque, en date du 21 avril dernier; 2° la réponse de l'archevêque au rédacteur en chef de la *Gazette de Midi*. Rien n'est trop vous dans plusieurs autres journaux, une quatrième pièce fort intéressante aussi. C'est une lettre adressée par l'archevêque au *Moniteur d'Algérie*, lequel avait reproduit l'avertissement donné au journal l'*Akhbar*, avertissement dans lequel l'archevêque était nommé.

Bornons nous à reproduire la conclusion de la lettre adressée à la *Gazette de Midi*, dans laquelle M. Lavigerie expose, à son point de vue, bien entendu, mais avec une grande clarté, la nature du conflit qui s'est élevé entre lui et le gouverneur général.

Pas de conflit, dit M. Lavigerie, le voici dans toute sa simplicité:

"Je demande, conformément à mon droit et à mon devoir, que la liberté soit donnée à l'Eglise en Algérie. Je manifeste la volonté d'user du droit, non pas pour employer la contrainte, ni même indirecte, à quelque degré que ce soit, non pas même pour la protection publique et impériale. Je n'en ai pas besoin, parce que je ne crois pas que le moment encore vous, mais uniquement pour l'exercice du dévouement et de la charité, espérant gagner par la l'affection et la confiance des indigènes et arriver à les éclairer peu à peu.

"Pour cela, je veux fonder à mes frais des établissements charitables, maisons de secours, hospices, etc., au sein des tribus qui voudront les accepter.

"Le gouvernement de l'Algérie, en plaidant les intérêts, peut ne contenter ou pour partie plus exactement, me refusant absolument ce droit, comme ils l'ont, du reste, fait à tous mes vénérés prédécesseurs.

"Je me le refusent sous prétexte que la présence religieuse, de religieuses chez les Arabes amenerait des révoltes, et surexcitait le fanatisme musulman.

"Ce prétexte, toujours renouvelé depuis 1830, quiconque a habité l'Algérie et connaît la théorie des révoltes indigènes, sait quelle en est la valeur.

"Voilà tout le conflit, en le dégageant de ses incidents.

"Je dois dire, et je ne le fais que pour accomplir un devoir de justice, que j'ai, dès l'origine, fait connaître ma pensée à S. M. l'empereur, et que j'ai obtenu son consentement à la résolution de mes prédécesseurs.

"C'est en Algérie. Après des bureaux arabes que je trouve une résistance obstinée, invincible.

"L'opinion se trouve saisie. C'est à elle d'éclairer le débat et d'amener une solution favorable aux vraie intérêts de la civilisation chrétienne dans notre colonie.

"Pour ce qui me regarde, je ne suis pas le gouvernement de l'Empereur m'hésitera pas à l'adopter.

"Pas de clôture de la question religieuse, on a mêlé mon nom à la discussion des questions administratives et politiques qui divisent la colonie.

"Je n'ai pas en, comme évêque, à m'occuper de ces débats et à y intervenir par aucun acte de mon ministère.

"Mais comme homme et comme Français, je crois pouvoir dire que je m'associe aux vœux unanimes des colons de mon diocèse, et que je désire avec eux la modification d'un système qui étouffe toute vie, en supprimant toute initiative et toute liberté.

"Et, pour terminer le rédacteur, le fond du débat, j'ai tenu à le dégager des incidents qui le trouve mêlé dans mes journaux, et j'ose espérer que vous voudrez bien me prêter, pour cet, le concours de votre publication.

"Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CHARLES,
archevêque d'Alger.

P. S. Puisque je rectifie en ce moment les faux bruits répandus par la presse, permettez moi de signaler un récit du *Journal des Débats*, où il est dit que quelques voix ont crié dans les rues d'Alger: *A bas l'archevêque!* est absolument faux. Aucun cri de ce genre n'a été poussé, et il est de notoriété publique, en Algérie, que toute la population civile est avec moi.

La dépêche suivante indique que le gouvernement a donné raison au maréchal:

MARSEILLE, 11 mai.

Le *Moniteur de l'Algérie* du 12 mai publie une lettre du maréchal Niel au maréchal de MacMahon, en réponse à une dépêche envoyée le 23 avril par le gouverneur de la colonie, au sujet de la lettre pastorale de l'archevêque d'Alger.

Le ministre de la guerre déclare que les sentiments de l'empereur sur la liberté de conscience ne se sont point modifiés, et que Sa Majesté entend la laisser tout entière aux musulmans d'Algérie.

Le maréchal Niel approuve les considérations exposées dans la dépêche précitée, et il ajoute que lorsque la chaire publique et privée manifestent en aide aux populations algériennes cruellement éprouvées par la disette, il faut éviter soigneusement de donner à ce mouvement de charité le caractère d'une propagande religieuse.

Le *Moniteur de l'Algérie*, dans son numéro précédent, déclare le bruit de l'exil de l'archevêque d'Alger, en le qualifiant de pitoyable bavardage.

—Devant la cour d'assises de Berlin comparaît une vieille femme dont la profession est de prendre les petits enfants en nourrage, et le crime de les laisser mourir de faim.

—Le président: Je ne puis pas croire, qu'avez vous à dire pour justifier cette horrible manie!

—Monsieur le président, je fais des anges!

—La *Gazette de la Cour* du Japon contient le décret suivant:

"Les jeunes habitants du pays sont invités à s'appliquer dans l'art de grandir. Ceux qui, parvenus à l'âge de vingt ans n'auraient pas atteint le degré de croissance voulu, recevront une nourriture appropriée